

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 27 mars 2023

Délibération n° 2023-1692

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s): Montanay

Objet : Voirie - Mise en demeure d'acquérir une parcelle située 24 rue de la Grande Charrière - Renoncement à l'acquisition et levée de l'emplacement réservé n° 07

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtzoff.

Absents excusés: M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

Conseil du 27 mars 2023

Délibération n° 2023-1692

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s): Montanay

Objet : Voirie - Mise en demeure d'acquérir une parcelle située 24 rue de la Grande Charrière - Renoncement à l'acquisition et levée de l'emplacement réservé n° 07

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2023, exposant ce qui suit :

Lors de l'approbation du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) par délibération du Conseil n° 2019-3507 du 13 mai 2019, un emplacement réservé (ER) n° 07 a été institué, au profit de la Métropole de Lyon, sur la parcelle cadastrée AE 149, propriété de monsieur André Vergne, située 24 rue de la Grande Charrière à Montanay, d'une emprise d'environ 47 m², en vue de l'élargissement de la voirie.

Par courrier du 4 avril 2022, portant engagement de la procédure de délaissement concernant ledit ER, monsieur André Vergne a mis en demeure la Métropole d'acquérir la parcelle mentionnée au PLU-H. Cette dernière a récemment fait l'objet d'une division parcellaire et est nouvellement numérotée AE 364.

En effet, son droit de délaissement était opposable depuis le 18 juin 2019, conformément aux dispositions des articles L 152-2 et L 230-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Les services de la Métropole, en lien avec la Ville de Montanay, se sont prononcés pour le renoncement à l'acquisition et pour la levée de la réserve n° 07 au droit de cette parcelle.

En conséquence, la création d'aménagements de voirie n'étant plus opportune sur cette parcelle, il est proposé de ne pas donner suite à cette mise en demeure d'acquérir et de prévoir la suppression de l'ER n° 07 lors de la prochaine modification du PLU-H;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

- 1° Renonce à l'acquisition, par la Métropole, de l'emprise de l'emplacement réservé n° 07 d'environ 47 m², sur la parcelle numérotée AE 364 issue de la parcelle cadastrée AE 149, située 24 rue de la Grande Charrière à Montanay et appartenant à monsieur André Vergne.
- 2° Prononce la levée de l'emplacement réservé n° 07.

3° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Publié le : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230327-301133-DE-1-1 Date de télétransmission : 29 mars 2023 Date de réception préfecture : 29 mars 2023